



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi territorial
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

Rapport du Président du Jury

Concours sur titres
d'éducateur territorial de jeunes enfants

Session 2018

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours sur titres d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement du concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors des différentes épreuves.

Le Président du jury

Albert SALE
Conseiller municipal – Mairie de Peypin

1. PRÉAMBULE

a) **Le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants :**

Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants, constituent un cadre d'emplois social, classé en catégorie B.

Le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017, pris dans le cadre du protocole "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR) revalorisant les cadres d'emplois de la filière sociale de la fonction publique territoriale, reclasse les éducateurs territoriaux de jeunes enfants en catégorie A, au 1^{er} février 2019.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Les éducateurs de jeunes enfants sont des fonctionnaires qualifiés chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire.

Le concours de la présente session ayant été ouvert avant la date d'entrée en vigueur de ce nouveau décret, les lauréats nommés avant le 1^{er} février 2019, seront recrutés en qualité de fonctionnaires territoriaux de catégorie B.

a) **Leurs missions :**

Les fonctions définies dans le décret du 10 janvier 1995 modifié :

Ils peuvent avoir pour mission, en liaison avec les autres travailleurs sociaux et avec l'équipe soignante, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent pour un temps plus ou moins long hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance. Ils peuvent également exercer leurs fonctions au sein d'un établissement ou service d'accueil collectif à caractère éducatif hors du domicile parental.

Les fonctions définies dans le décret du 10 mai 2017 :

Les éducateurs de jeunes enfants ont pour mission, en liaison **avec les autres personnels éducatifs et sociaux** ainsi que les travailleurs sociaux, avec l'équipe, soignante et **avec les familles et dans le respect de la personne et de ses droits**, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent pour un temps plus ou moins long hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance, **Ils concourent à leur socialisation, en vue notamment de les préparer à la vie scolaire et au retour dans leur famille.**

Les éducateurs de jeunes enfants peuvent coordonner des équipes et contribuent à la conception et à la mise en œuvre de projets au sein de la structure qui les emploie. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des intervenants et des structures en lien avec leur champ d'exercice.

Ils peuvent également exercer des fonctions de direction au sein d'un établissement ou service d'accueil des enfants de moins de six ans

b) **Les conditions d'admission à concourir :**

Sont admis de plein droit à concourir : concours sur titres avec épreuves :

Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle :

La commission placée auprès du CNFPT, se prononce sur les demandes des candidats qui peuvent justifier de qualifications au moins équivalentes à celles demandées, en raison

de l'exercice d'une activité professionnelle comparable à celle d'un éducateur territorial de jeunes enfants (au vu de sa nature et de son niveau)

La reconnaissance des titres et diplômes étrangers :

Une commission (Centre Enic-Naric) se prononce sur l'équivalence des attestations de diplôme étranger fournies par les candidats.

Les dérogations aux conditions de diplômes

Les pères et mères de famille ayant élevé ou élevant 3 enfants

Les sportifs de haut niveau inscrits sur la dernière liste arrêtée par le Ministère chargé des Sports.

c) L'épreuve d'admissibilité :

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession (*Durée : 3 heures ; coefficient 1*)

d) L'épreuve obligatoire d'admission :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (*Durée 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 2*)

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2018 ORGANISÉE PAR LE CDG13

En 2018, ce concours a été organisé par le CdG13, en conventions avec les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au total, 253 candidats sont inscrits à la session 2018.

174 candidats se sont présentés à l'épreuve, dont 1 homme.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 38 ans.

66% des candidats sont originaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



3. – L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **jeudi 8 février 2018 sur deux centres** :

- **au centre Jean Bernard, à la Fare-les-Oliviers**
- **au CDG 13.**

a) Le sujet :

Le sujet de rapport, pour la session 2018 était le suivant :

Vous répondrez aux questions sur votre copie à l'aide des documents ci-joints dans l'ordre qui vous convient. Vous préciserez le numéro de la question et sous-question sur votre copie devant votre réponse.

Vous êtes responsable d'un multi accueil collectif municipal de 45 places au sein de la ville d'Educville.

Les questions de prévention, de lutte contre les exclusions, les débats sur la socialisation, l'éveil et la culture obligent à réfléchir à l'accueil du jeune enfant autrement.

Dans le cadre du renouvellement du projet social de territoire, les élus souhaitent que les structures d'accueil municipales développent une qualité d'accueil des enfants quels que soient leurs besoins, leurs situations (permettre à chaque enfant, quelques soient ses origines, sa situation sociale et/ou son handicap, d'être accompagné dans son développement et sa socialisation).

C'est pourquoi, et en lien avec la déontologie de la profession, la coordinatrice petite enfance souhaite engager une réflexion et des actions innovantes sur le thème du développement du langage des jeunes enfants.

Elle vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur les enjeux liés à l'apprentissage du langage chez le jeune enfant.

10 points

Dans un second temps, ce rapport devra présenter un ensemble de propositions opérationnelles afin de concevoir un projet relatif à l'apprentissage de la langue des signes dans votre structure en y associant les professionnels et les familles.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Ce sujet comprend 27 pages

La liste des documents:

Document 1 : « Langagez-vous ! Acquisition du langage et inégalités sociales ».

Politiques sociales et familiales – Juin 2014 – 5 pages

Document 2 : « Comment l'enfant en vient aux mots ? ». Métiers de la petite enfance – Mars 2014 – 6 pages

Document 3 : « Signer avec bébé, ou quand le geste accompagne la parole ». EJE

journal – Septembre 2014 – 2 pages

Document 4: « Expérience : signer avec des bébés ». Métiers de la petite enfance- janvier 2017 – 2 pages

Document 5 : « L'éveil au langage du jeune enfant ». Métiers de la petite enfance – octobre 2014 – 2 pages

Document 6 : « Bébé signeurs et langage signé bébé : la pratique en milieu d'accueil » Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance – 2016 – 4 pages

Document 7 : « Investissons dans la petite enfance, l'égalité des chances se joue avant la maternelle ».

Rapport Terra Nova – mai 2017 – 4 pages

b) Les résultats de l'épreuve d'admissibilité:

174 candidats sur les 253 inscrits au concours se sont présentés à l'épreuve écrite. Le taux d'absentéisme était de **28,4 %**.

De manière générale, les résultats obtenus sont plutôt faibles avec seulement 72 candidats qui obtiennent la moyenne (41,4 %) et 26,4 % de notes au-dessus de 11/20.

Moins de 5/20	11
De 5 à 8,5/20	67
De 9 à 9,5/20	24
De 10 à 10,5/20	26
De 11 à 12,5/20	26
De 13 à 13,5/20	10
Au-delà de 14/20	10

La moyenne à l'épreuve de rapport est de 8,95/20

Le jury a retenu 54 candidats admissibles pour un seuil d'admissibilité à 10,5/20.

Commentaires des correcteurs

Le sujet avait trait à un thème riche et d'actualité. Il permettait aux candidats, maîtrisant la méthodologie du rapport, d'aller facilement à l'essentiel du propos, et de faire part de leurs connaissances et facultés d'analyse.

Le commandement était claire et sans piège particulier, l'ensemble des documents pouvant être exploités.

Le niveau de difficulté semble adapté au niveau requis des candidats, compte tenu de la présence de très bonnes copies.

Le jury constate malgré tout que 30% des candidats n'ont pas su structurer et présenter une copie en conformité avec les attentes de l'épreuve. Il note l'absence de maîtrise du formalisme attendu et également une orthographe défailante.

En effet, certains candidats n'ont pas su, soit introduire leur propos, soit déterminer la problématique du contexte. Et dans ce cas, les deux parties ont souvent été déséquilibrées.

Sur le fond, les correcteurs, notent que 60 % de copies se caractérisent par l'absence de référence à la méthodologie de projet.

Lorsque les enjeux sociaux sont repérés, ils ne sont pas souvent développés de façon claire.

Ainsi, si les différentes phases de développement de l'enfant sont, dans la plupart des cas, correctement étayées, l'analyse des enjeux, constituant pourtant la commande initiale, est fortement délaissée.

Les aspects managériaux et le partenariat avec les familles sont trop souvent éludés.

Le jury, regrettant alors un manque de solutions opérationnelles et adaptées, en déduit un manque de préparation ; notamment au vu des lacunes observées en matière de formalisme et de gestion du temps. Le manque de compréhension de la commande en témoigne d'autant plus.

Récapitulatif du seuil retenu par le jury à l'admissibilité, et des candidats admissibles:

	Note
Seuil retenu par le jury	10,5
Nombre de candidats admissibles	54
Nombre de postes	27

4. L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

L'épreuve d'admission s'est déroulée dans les locaux du CDG13, à Aix-en-Provence, du 9 au 12 mars 2018.

- 51 candidates sur les 54 admissibles étaient présentes aux épreuves d'admission.
- La moyenne d'âge est de 34 ans.
- L'origine géographique des candidats admissibles :
 - Bouches-du-Rhône : 19 %
 - Autres départements de la région PACA : 45 %
 - Hors PACA : 36 %

La moyenne des notes obtenues par ces 54 candidates aux épreuves d'admissibilité est de 12,37/20.

L'épreuve obligatoire d'entretien :

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidates à l'épreuve d'entretien est de **10,81 / 20**

Moyennes sur l'ensemble des épreuves

Nombre de candidates présents à l'admission	51
Moins de 5	2
De 5 à 7	13
De 8 à 10	8
De 11 à 12	9
De 13 à 14	9
Au-delà de 14	10

Commentaires des examinateurs

La plupart des candidates peuvent se prévaloir d'une expérience dans la fonction publique territoriale (majoritairement en crèche). Très peu de candidate ont une expérience en tant que responsable de structure.

Les points forts :

Le jury a relevé une forte implication personnelle des candidates dans leur métier. Elles font preuve d'ouverture sur le plan humain et disposent de réelles compétences techniques.

Les présentations de leurs parcours et de leurs motivations sont majoritairement satisfaisantes

Les points à améliorer :

Le jury constate chez les candidates une certaine difficulté à se projeter dans un cadre différent de celui qui constitue leur environnement professionnel actuel. Elles peuvent montrer une certaine faiblesse dans l'appréhension de la diversité des métiers, des dispositifs, notamment en ce qui concerne l'action des départements et le partenariat institutionnel. Ce constat d'une attitude centrée sur leurs activités propres, se révèle comme le défaut de la qualité évoquée précédemment à savoir une implication pleine et entière dans la mission qui leur est confiée.

Le jury remarque une difficulté à se projeter en tant que futur cadre A et notamment sur le plan managérial."

Au travers des mises en situations proposées par le jury, si les candidates abordent la notion de projet, elles semblent avoir des difficultés à la définir et à se l'approprier de manière concrète. Dans de nombreux cas, elles ne font pas preuve de capacité à la mise en œuvre de projets et présentent de ce fait à incarner la fonction attendue. Le jury constate trop rarement un positionnement professionnel adapté au cadre d'emplois

De manière générale, les examinateurs notent un défaut de culture générale chez ces candidates.

La culture territoriale fait également l'objet de lacunes importantes.

L'exposé de présentation manque de structuration et de motivation. Il ne témoigne pas suffisamment des compétences professionnelles du candidat. Le projet professionnel n'est pas toujours exposé clairement

Le jury déplore souvent des lacunes en matière de réflexes professionnels. Des réactions inadaptées, voire dangereuses ont même été décelées.

Les examinateurs regrettent de ne pas suffisamment percevoir l'implication et les compétences des candidates au travers de leurs propos. Beaucoup de réponses sont données de manière approximative et les candidates ont trop rarement une posture de cadre.

Le jury a cependant relevé des candidates avec un potentiel professionnel avéré, et de solides connaissances de l'environnement territorial. Certaines ont pu démontrer un recul professionnel, une vision claire de la polyvalence des fonctions et de bonnes capacités d'adaptation.

Le seuil d'admission adopté par le jury

Seuil retenu par le jury session 2013	13/20
Seuil retenu par le jury session 2018	11/20
Nombre de candidates admissibles	54
Nombre de postes ouverts	27
Nombre de postes pourvus	27

Les 27 postes ouverts ont ainsi été pourvus.

5 ANALYSE ET CONCLUSION

La moyenne des notes obtenues aux phases d'admissibilité et d'admission par les 51 candidates présentes à l'épreuve d'admission est de **11,44 / 20**

Ce concours a révélé au jury des candidates de bon niveau. En effet, 64,7% d'entre elles obtiennent une moyenne supérieure à 10/20 sur l'ensemble des épreuves.

Un certain nombre de candidates se montrent extrêmement impliquées dans leur profession. Elles sont à même de prendre des initiatives et ont une idée précise du terrain sur lequel elles évoluent ou vont évoluer.

Le jury du concours comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Lors de sa réunion du 17 mai 2018, le jury a décidé de fixer le seuil d'admission à 11/20 de façon à pourvoir le nombre de postes établi, puisque le niveau des candidates l'a permis.

31,3 % des candidates retenues ont obtenu une moyenne générale supérieure à 13/20.

Deux candidates ont obtenu une note éliminatoire.

Le Président du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Le Président du jury

Albert SALE
Conseiller municipal – Mairie de Peypin

